



MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N°26-03 RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Antoine Marcil, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Longue-Rive;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive au cours de sa séance ordinaire tenue le 9 avril 2026 a adopté le règlement numéro 26-03 portant le titre:

RÈGLEMENT N°26-03 RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et greffier-trésorier.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

1. Présentation d'un avis de motion le 12 mars 2026
2. Présentation d'un projet de règlement le 12 mars 2026
3. Avis public de l'assemblée publique de consultation émis le 17 mars 2026
4. Assemblée publique de consultation le 26 mars 2026
5. Adoption du règlement le 9 avril 2026
6. Avis de promulgation le 14 septembre 2026

CE RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR CONFORMÉMENT À LA LOI.

DONNÉ à Longue-Rive, ce 14 septembre 2026.

Antoine Marcil
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussigné, Antoine Marcil, directeur général et greffier-trésorier certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h00 et 16h30 le 14^e jour du mois de septembre 2026 au bureau municipal, au bureau de poste et sur le site internet de la municipalité de Longue-Rive.

Donné à Longue-Rive, ce 14^e jour de septembre 2026.

Antoine Marcil
Directeur général et greffier-trésorier